

L'an deux mille vingt-trois, le six-juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 9h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	12 + 2	14
Total des voix : 19		
Date de convocation		22/06/2023

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Philippe MARANGES** (Castellane)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) : **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

2 représentants de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix chacun) : **Sophie VAGINAY-RICOURT** et **Jean-Charles BORGHINI**

Délibération
n°23_07_B5_09

Ont donné pouvoir (1 voix chacun) : **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI**

Marché « schéma directeur pour le développement durable et résilient des activités nautiques sur les retenues du Verdon »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Le projet « schéma d'accueil des lacs du Verdon » lauréat du plan Avenir Montagne Ingénierie pour la période 2022/2024 a pour objectif de travailler, avec l'ensemble des communes riveraines des retenues du Verdon, à un plan de gestion et d'aménagement durable et résilient du tourisme lacustre sur et autour des retenues du Verdon. Le périmètre du projet concerne les 5 retenues du Verdon soit le lac de Castillon, le lac de Chaudanne, le lac de Sainte-Croix, la baie de Montpezat et la baie d'Artignosc (lac de Quinson), les baies de Quinson et d'Esparron (lac d'Esparron / Gréoux les Bains).

Dans ce cadre et grâce aux financements de l'Etat un chef de projet est recruté depuis octobre 2022. Il a pour mission d'animer la démarche auprès des collectivités lacustres en associant les partenaires de la gestion de l'eau comme EDF et la SCP ainsi que les socio-professionnels développant des activités sur les lacs.

En complément de cette mission d'animation plusieurs études sont menées pour définir les objectifs du schéma d'accueil.

L'objectif de l'étude est la réalisation d'un schéma d'aide à la décision et à la coordination des projets pour le développement durable, résilient et sécurisé des activités nautiques sur les 5 zones lacustres du Verdon à savoir les retenues de Castillon, de Chaudanne, de Sainte Croix, de Quinson et d'Esparron.

Une mise en concurrence sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée le 26 avril 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 16 juin 2023. 3 offres ont été réceptionnées.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau, sur proposition de la commission des achats :

- autorisent le Président à signer le marché avec **le groupement constitué par ALLIANCES développement touristique, la Fédération française de Cane kayak et sports de pagaille, la SARL SALAMANDRE, La motrice paysages européens, la SASU ECCEL Environnement**, pour un prix global et forfaitaire de **127 957,20 € TTC** (tranche ferme + tranche optionnelle) ;
- autorisent le Président à signer toutes modifications ultérieures et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le
et publication le

Ainsi fait et délivré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président

Bernard CLAP

